

Le P. Ville Solaire – Quartier solaire de la Cité Ravine à Marquet

*Le Port
Ile de La Réunion (974)
38 476 habitants*

La Ville a adopté en 2007 le programme « Le P. Ville Solaire ». Ce programme vise le développement d'une dynamique en faveur de la Maîtrise de la demande en énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

Une action forte de ce programme consiste en la réalisation de quartiers solaires. Il s'agit d'aider la population à s'équiper en chauffe-eau solaires, en lampes à basse consommation et en chasses d'eau économes. Le porteur administratif et financier de cette action sociale de Développement Durable est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville.

En effet, la totalité des ménages de ce village appartient à la catégorie dite « sociale », les compétences d'ingénierie sociale du CCAS sont donc naturellement nécessaires à la réalisation de ce projet. A ce titre, le CCAS se charge de l'instruction des dossiers des participants, de l'attribution d'une aide sur le prix d'acquisition du chauffe-eau solaire et facilite la mise en relation des participants avec les différents acteurs (banques, ARER). Pour financer ce projet, la Ville participe à l'aménagement du territoire et à l'action sociale concernant l'amélioration du cadre de vie de la population et le TCO finance, dans le cadre de sa compétence, le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.

Le premier Quartier Solaire de la ville du Port concerne la Cité Ravine à Marquet (RN4) soit 180 familles. Le projet d'une durée de 6 mois consiste à inciter les familles du quartier à acquérir un chauffe eau solaire (en achat ou en location). Pour ce faire le CCAS attribue une aide sur le prix d'acquisition du chauffe eau solaire et en parallèle des lampes à basse consommation ainsi qu'une chasse d'eau économe seront offertes aux participants par la ville.

Un partenariat privilégié est institué avec les solaristes et la Caisse d'Epargne. Ainsi les familles répondant aux critères requis pourront bénéficier de tarifs compétitifs pour l'acquisition des chauffe-eau solaires et des modes de financement de type micro crédits leur seront proposés pour le portage de la participation financière qui leur incombe.

Les familles pourront s'adresser au solariste de leur choix parmi ceux ayant adhéré au projet, de même elles pourront s'adresser à l'organisme bancaire de leur choix.

Une collaboration est aussi instituée avec l'ARER qui assure un appui technique (rédaction de documents de communication, contrôle technique, sensibilisation) au projet à travers sa collaboration avec la ville.

Action en cours